

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Et le SIX SEPTEMBRE à 18H00, le CONSEIL MUNICIPAL de cette COMMUNE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la LOI et dans la salle du conseil municipal habituelle sous la présidence de Madame Maryse ROUX, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Maryse ROUX, Cyril KARDASSEVITCH, Solveig LETORT, Sylvain GOLEO, Etienne SERCLERAT, Jean-Laurent DUPONT, Elsa ROUX et Alexis LASIS formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS EXCUSES : Sophie RAMBAUD donne procuration à Alexis LASIS ; Madeleine SARROUY donne procuration à Cyril KARDASSEVITCH

ABSENTS :

Solveig LETORT a été désignée comme secrétaire de séance.

**Mme le Maire ouvre la séance et énumère l'ordre du jour.**

- Approbation du procès-verbal du 6 septembre 2022
- Budget communal : vote emprunt de 14 000€ pour les frais de notaire liés à l'acquisition des biens parcelles G 16 et G17 suite à la préemption
- Budget communal : vote emprunt de 20 000€ pour le financement du projet de travaux de la traverse de la Blaquèrerie
- Budget communal : vote décisions modificatives :
  - pour l'acquisition des parcelles G 16 et G 17
  - pour les travaux de la traverse de La Blaquèrerie
  - pour les travaux de consolidation des «anciennes écuries »
- Autorisation de la convention tripartie (commune, Association des Amis de La Couvertoirade et Fondation du Patrimoine) concernant les travaux de consolidation des « anciennes écuries »
- Adoption de la convention de mise à disposition de la salle polyvalente de l'école pour les associations
- Mise à jour de la « Charte qualité » de La Couvertoirade
- Questions diverses

Approbation du compte rendu de la séance du 6 septembre 2022:

Après avoir pris connaissance du compte rendu du 6 septembre 2022, l'ensemble des conseillers présents l'approuve et ne demande aucune modification.

- 1) Budget communal : vote emprunt de 14 000€ pour les frais de notaire liés à l'acquisition des biens parcelles G 16 et G17 suite à la préemption

Vu le budget communal de la commune de LA COUVERTOIRADE, voté et approuvé par le conseil municipal le 13 avril 2022 et visé par l'autorité administrative le 20 avril 2022.



Vu l'acquisition par la commune des biens cadastrés G 16 et G 17 donc l'acte de vente sera signé le 13 octobre 2022 entre M. CARCELLER propriétaire et la commune

Pour pouvoir régler les frais de notaire liés à cette acquisition, il y a lieu de faire un emprunt de 14 000€.

Après délibération, le conseil municipal décide :

ARTICLE 1er : La commune de LA COUVERTOIRADE contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt.

ARTICLE 2 : Caractéristiques de l'emprunt

Objet : frais notarial concernant l'acquisition des biens cadastrés G 16 et G 17 situés Le Barry à La Couvertoirade

Montant : 14 000,00 €

Durée de l'amortissement : 10 ans

Taux : 2.79 % fixe

Périodicité : mensuelle échéance constante (dégressif possible)

Délai de 4 mois : le déblocage peut se faire par tranche ou en totalité dès la signature du contrat.

Délais de 4 mois, après la date de d'édition du contrat pour demander le déblocage de l'intégralité des fonds.

Modalités de remboursement anticipé : un remboursement anticipé total ou partiel (10% du capital initial minimum) est possible sous réserve d'une demande par lettre recommandée, au moins 5 jours ouvrés, avant l'échéance. Une indemnité actuarielle sera prélevée sur le capital remboursé par anticipation.

Frais de dossier : 300,00 €

ARTICLE 3 : La commune de LA COUVERTOIRADE s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

ARTICLE 4 : La commune de LA COUVERTOIRADE s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Madame le Maire.

## **10 VOIX POUR**

- 2) Budget communal : vote emprunt de 20 000€ pour le financement du projet de travaux de la traverse de la Blaquèrerie

Vu le budget communal de la commune de LA COUVERTOIRADE, voté et approuvé par le conseil municipal le 13 avril 2022 et visé par l'autorité administrative le 20 avril 2022.

Après délibération, le conseil municipal décide :

ARTICLE 1er : La commune de LA COUVERTOIRADE contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt.

ARTICLE 2 : Caractéristiques de l'emprunt

Objet : financement des travaux de la mise en sécurité de la traverse de La Blaquèrerie

Montant : 20 000,00 €

Durée de l'amortissement : 10 ans

Taux : 2.99 % fixe

Périodicité : mensuelle échéance constante (dégressif possible)

Différé d'amortissement du capital : possible jusqu'à 24 mois

Délai de 24 mois : Possibilité de de délai de déblocage porté à 24 mois (avec un premier déblocage dans les 4 mois après la date de signature du contrat). Cette première phase d'anticipation, précède la phase d'amortissement.

Pendant la phase d'anticipation, les intérêts, calculés au taux fixe sur les sommes effectivement débloquées, sont payés selon la périodicité choisie pour la phase d'amortissement.

Modalités de remboursement anticipé : un remboursement anticipé total ou partiel (10% du capital initial minimum) est possible sous réserve d'une demande par lettre recommandée, au moins 5 jours ouvrés, avant l'échéance. Une indemnité actuarielle sera prélevée sur le capital remboursé par anticipation.

Frais de dossier : 300,00 €



ARTICLE 3 : La commune de LA COUVERTOIRADE s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances

ARTICLE 4 : La commune de LA COUVERTOIRADE s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Madame le Maire.

### **10 VOIX POUR**

- 3) Budget communal : vote décisions modificatives :
- pour l'acquisition des parcelles G 16 et G 17
- pour les travaux de la traverse de La Blaquèrerie
- pour les travaux de consolidation des «anciennes écuries »

Madame Le Maire expose qu'il y a lieu de passer une décision modificative en dépense d'investissement sur le budget communal suite travaux de mise en sécurité de la traverse de La Blaquèrerie, à l'acquisition des biens cadastrés G16 et G17 et aux travaux de consolidation des anciennes écuries et propose ainsi :

SECTION	COMPTE	MONTANT
Dépense d'investissement	2138 autres constructions	+ 174 000€ (154 000€+20 000€)
Dépense d'investissement	2152 installation de voire	+ 20 000€
Recette d'investissement	1641 emprunts	+ 174 000€ (154 000€+20 000€)
Recette d'investissement	10251 Don	+ 20 000€

### **10 VOIX POUR**

- 4) Autorisation de la convention tripartie (commune, Association des Amis de La Couvertoirade et Fondation du Patrimoine) concernant les travaux de consolidation des « anciennes écuries »

Mme le Maire informe ne pas encore avoir reçu le projet de convention de la part de la Fondation du Patrimoine donc ce point est remis au prochain conseil municipal.

- 5) Adoption de la convention de mise à disposition de la salle polyvalente de l'école pour les associations

Mme le Maire informe qu'une Association a demandé l'autorisation de pouvoir utiliser les locaux de l'école pour des activités extra-scolaires durant la période scolaire.

Il y a donc lieu de proposer une convention type déterminant les conditions d'utilisation et modalités financières.

Après avoir fait lecture du projet de convention, le conseil municipal décide :

- D'adopter ce modèle de convention pour l'utilisation des locaux de l'école pour les Associations
- De fixer la contribution financière par les Associations à 30€ de participation financière aux frais de fonctionnement
- Que chaque convention sera conclue sur une année scolaire du 1er septembre au 31 août et devra faire l'objet d'une nouvelle convention chaque année.
- Et autorise Mme le Maire à signer les conventions avec les Associations en fonction de la disponibilité des locaux de l'école, sachant que la priorité est donnée à l'école.

### **10 VOIX POUR**



- 6) Mise à jour de la « Charte qualité » de La Couvertoirade

Mme le Maire informe que ce point, étant important devait prendre d'avantage de temps à la réflexion et qu'il est trop tôt pour pouvoir la voter.

Elle précise que ce point sera remis quand le projet de la mise à jour de la Charte qualité de La Couvertoirade sera prêt.

- Questions diverses :

- Chats errants : prolifération des chats errants dans le hameau de Cazejourdes. Une administrée s'est rapprochée de la SPA afin de voir s'il était possible de procéder à la stérilisation de ces chats pour freiner une prolifération importante.

Les élus l'ont autorisé à recevoir des bons de stérilisation des chats libres et l'a autorisé à trapper, faire stériliser, et identifier les chats au nom de la commune.

**L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire clôture la séance à 18h30.**

Madame le Maire,  
Maryse ROUX,

Secrétaire de séance  
Solveig LETORT

